

**MAIRIE de SAINT-JUST-SAINT-  
RAMBERT**

ARRÊTÉ n° 261299 URBA  
Publication sur le site internet le: 04.03.26

(à rappeler dans toute correspondance)

**DOSSIER N° DP 042 279 26 00010**

Demande du : 15/01/2026

Reçue le : 15/01/2026

Mise en incomplet le : 10/02/2026

Sur un terrain sis et cadastré :  
25 CHEMIN DES DEMOISELLES  
279 AZ 264

**DESTINATAIRE**

**TARDY Bastien**

**25 chemin des Demoiselles**

**42170 ST JUST ST RAMBERT**

**OBJET :** Retrait avant décision d'un(e) Déclaration préalable, RECOMMANDE A.R.

Votre courrier d'annulation en date du 25/02/2026

Monsieur,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n°DP 042 279 26 00010 décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, le 3 mars 2026**

**Le Maire,**

**Olivier JOLY**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier – Urbanisme.